

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe par la voie contractuelle ouvert aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi de techniciens de recherche et de formation BAP F Emploi-type « Technicien-ne de fabrication, d'édition et de graphisme», organisé par l'Université Bordeaux Montaigne.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, des recrutements de recherche et de formation sont ouverts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi de Technicien recherche et de formation, branche d'activité professionnelle F, emploi-type « Technicien-ne de fabrication, d'édition et de graphisme», organisé par l'université Bordeaux Montaigne est composée ainsi qu'il suit :

Madame EMY Isabelle, présidente et experte métier, Ingénieure d'études, Responsable administrative et éditoriale des Presses Universitaires de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Madame LAFOURCADE Violaine, membre et référente handicap, Ingénieure d'études, Responsable du pôle handicap, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Madame Karine FLAVIER, membre et représentante DRH, Ingénieure d'études, Responsable du pôle enseignant, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Article 2 : Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 23 mai 2023

Le Président,



Lionel LARRE